



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 25 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution [76/134](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général souligne la nécessité de prendre des mesures décisives au niveau national et de coopérer au niveau international pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il passe en revue les multiples effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du conflit en Ukraine sur le développement social et met en avant l'importance d'une plus grande solidarité mondiale et de l'amélioration de la coopération multilatérale. Il appelle à consolider encore les politiques sociales à long terme afin d'accroître les capacités et la résilience des populations face aux crises futures ainsi qu'à maintenir à niveau les dépenses sociales nécessaires pour soutenir ces politiques et stratégies nationales et mettre ainsi pleinement en œuvre le Programme 2030, en ne laissant personne de côté. Il présente les résultats de la soixantième session de la Commission du développement social et analyse les politiques destinées à relever les nouveaux défis du développement social afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Il plaide en faveur d'un retour au multilatéralisme pour faire face aux crises mondiales et conclut par des recommandations d'action à soumettre à l'Assemblée générale.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Lors du Sommet mondial pour le développement social, les États Membres se sont engagés à mener avec détermination des actions nationales et des efforts de coopération internationale pour assurer l'élimination de la pauvreté, qui constitue, pour l'humanité, un impératif éthique, social, politique et économique (voir [A/CONF.166/9](#), par. 29). Dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, ils ont réaffirmé le caractère central de l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions pour la réalisation du développement durable.
2. Les progrès constants réalisés ces dernières décennies ont été stoppés ou inversés par les incidences multiples et étendues des conflits, des changements climatiques et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont également exacerbé les inégalités. La hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants et le ralentissement de la croissance économique aggravent la pauvreté et pourraient avoir des effets dévastateurs sur une grande partie de la population mondiale. Si aucune mesure efficace n'est prise, ces défis pourraient accentuer la polarisation et compromettre la cohésion sociale.
3. Lors du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2020, dans la résolution [75/1](#) de l'Assemblée générale, les États Membres, conscients du fait que les difficultés actuelles et futures étaient toutes liées les unes aux autres, ont souligné que ce n'était que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé qu'il serait possible de les surmonter, avec l'ONU au centre des efforts, et ont demandé au Secrétaire général d'établir un rapport contenant des recommandations pour faire progresser le programme commun. En 2021, l'Assemblée, dans sa résolution [76/6](#), a prié le Secrétaire général d'engager de vastes consultations avec tous les États Membres et a demandé à son Président d'initier un suivi de façon à permettre à ces derniers d'entamer, dans un cadre intergouvernemental inclusif, l'examen des divers propositions, idées et moyens éventuels de mise en œuvre ainsi que des mesures pouvant y donner suite.
4. Dans le prolongement du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » ([A/75/982](#)), le Président de l'Assemblée générale a convoqué, les 10 et 11 février 2022, les premières consultations informelles avec les États Membres pour examiner les propositions contenues dans le rapport sur le thème « Accélérer et intensifier la réalisation des objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté ». Le projet de sommet social mondial a été considéré par les États Membres comme un cadre utile pour aborder des questions essentielles, telles que les socles de protection sociale, la couverture universelle des soins de santé, le logement adéquat, la réduction de la fracture numérique, l'éducation pour tous, le travail décent pour tous et l'accélération de la dynamique vers la réalisation des objectifs de développement durable au cours des cinq dernières années de la décennie d'action.

II. Problèmes rencontrés pour favoriser un relèvement inclusif, résilient et durable après la pandémie et assurer la bonne exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Le développement social à l'épreuve des problèmes mondiaux

5. Alors que les pays entraient dans une phase de récupération, de nouveaux variants de la COVID-19 ont provoqué une nouvelle crise sanitaire. La reprise économique mondiale inégale, incertaine et fragile qui était en cours a été compromise par un accès inégal aux vaccins (seuls 8,5 % des habitants des pays à faible revenu avaient été vaccinés contre la COVID-19 en janvier 2022), des taux d'inflation élevés, des perturbations dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales et sur les marchés du travail et un resserrement de la politique monétaire. En conséquence, le redressement mondial devrait être encore freiné tout au long de 2022. Les inégalités, déjà exacerbées pendant la pandémie, devraient encore se creuser, car la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie touchera de manière disproportionnée les 40 % les plus pauvres de la population, dont les actifs et l'épargne sont limités. Dans les circonstances actuelles, de nombreux pays, en particulier ceux qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et les pays à faible revenu ou émergents fortement endettés, rencontrent des obstacles importants pour mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable.

6. Les incidences multiformes de la pandémie ont replongé des millions de personnes dans l'extrême pauvreté, avec une insécurité alimentaire et une malnutrition accrues. Elles touchent également de manière disproportionnée les franges les plus vulnérables de la société. Pour 2022, on prévoit qu'entre 657 et 677 millions de personnes vivront dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour), ce qui représente une augmentation de 75 à 95 millions par rapport à la trajectoire prépandémique¹. En 2021, l'année suivant le début de la pandémie, près de 40 millions de personnes supplémentaires dans 53 pays et territoires se sont retrouvées en situation d'insécurité alimentaire aiguë et ont eu besoin d'une aide d'urgence, principalement en raison de conflits, de chocs économiques et de phénomènes météorologiques extrêmes. En 2021, sur les quelque 193 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, environ 72 % (139 millions) vivaient dans des pays en conflit ; près de 16 % (30,2 millions) avaient été touchés par des chocs économiques et 12 % (23,5 millions) par des phénomènes météorologiques extrêmes².

7. Les phénomènes météorologiques extrêmes induits par le climat sont parmi les principaux facteurs qui ont annulé les progrès constants accomplis dans la réduction de la pauvreté et de la faim ces dernières décennies. Leur impact sur l'insécurité alimentaire aiguë (famine et mort) s'est intensifié depuis 2020. Par exemple, la sécheresse persistante, les déficits pluviométriques, les inondations et les cyclones, notamment en Éthiopie, à Madagascar, au Soudan du Sud et au Yémen, ont été les

¹ Voir Groupe de la Banque mondiale, « Progress in eradicating poverty and the impact of and recovery from the COVID-19 pandemic: UN inter-agency expert group meeting, 16 May 2022 », présentation de diapositives. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/07/Andrew-Shepherd-paper.pdf.

² Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et le Réseau mondial contre les crises alimentaires, *Rapport mondial sur les crises alimentaires, 2022* (à venir).

principaux facteurs d'insécurité alimentaire aiguë en Afrique subsaharienne et en Asie centrale, où près de 40 millions de personnes étaient en situation de famine en 2021³.

8. La pandémie a submergé les systèmes de soins de santé mondiaux et a gravement perturbé les services de soins de santé essentiels dans de nombreux pays. Une décennie de progrès dans le domaine de la santé génésique, maternelle et infantile a été stoppée ou inversée, entraînant une réduction de l'espérance de vie et un recul de la couverture vaccinale pour la première fois en dix ans ainsi qu'une augmentation du nombre de décès dus à la tuberculose et au paludisme (voir E/2022/55).

9. Les marchés mondiaux du travail ont commencé à se remettre de la forte hausse du chômage et du nombre élevé de personnes ayant quitté la population active en raison de la pandémie. Au milieu de 2022, les restrictions liées à la pandémie, y compris les fermetures de lieux de travail, avaient été progressivement supprimées dans la plupart des pays du monde, à l'exception de l'Asie de l'Est. Selon l'Organisation internationale du Travail, les pertes d'emplois à temps plein ont été réduites de moitié, revenant du pic de 258 millions en 2020 à 125 millions en 2021, puis à 52 millions en 2022. Pourtant, le nombre d'heures travaillées dans le monde a stagné après avoir initialement rebondi pour atteindre, au premier trimestre de 2021, un niveau inférieur de 3,8 % à celui d'avant la pandémie, ce qui équivaut à un déficit de 112 millions d'emplois à temps plein (voir figure). La reprise de l'emploi devrait se ralentir au deuxième trimestre de 2022 et la situation pourrait encore se dégrader dans le courant de l'année en raison du conflit en Ukraine, de l'inflation élevée, des turbulences financières accrues et du resserrement de la politique monétaire⁴.

Reprise du nombre d'heures travaillées au niveau mondial



Source : Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », neuvième édition, 23 mai 2022.

Abréviations : T1 = premier trimestre ; T2 = deuxième trimestre ; T3 = troisième trimestre ; T4 = quatrième trimestre.

10. En outre, la reprise de l'emploi a été inégale, les pays à revenu élevé s'en sortant nettement mieux que les pays à revenu intermédiaire. Par exemple, le revenu du travail mondial a dépassé de 0,9 % son niveau d'avant la crise en 2021, grâce à une remontée dans les pays à revenu élevé et en Chine, alors que la même année, le revenu

³ Ibid.

⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », neuvième édition, 23 mai 2022.

du travail de trois travailleurs sur cinq dans le monde n'avait pas encore retrouvé son niveau d'avant la pandémie⁵. En outre, l'écart mondial entre les sexes en matière d'emploi s'est creusé pendant la pandémie. Actuellement, les femmes travaillent en moyenne 18,9 heures par semaine, contre 33,4 heures pour les hommes. Le rythme global de la reprise de l'emploi a été plus lent pour les femmes que pour les hommes, malgré le redressement plus rapide que prévu de l'emploi informel. Les femmes ont en effet une plus grande probabilité de travailler dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie et elles ont des responsabilités familiales qui retardent souvent leur retour sur le marché du travail.

11. La pandémie a également accéléré le rythme de la transformation numérique. S'il est vrai que la technologie numérique a apporté des avantages et ouvert des perspectives considérables, il existe également un risque de creusement de la fracture numérique, qui ne ferait qu'exacerber les disparités existantes et polariser les sociétés (voir [E/CN.5/2021/3](#)). Cette situation, combinée à une reprise inégale, crée un terrain propice à des tensions sociales et géopolitiques au sein des pays et entre eux, ce qui compromet encore davantage les actions concertées engagées au niveau mondial pour relever les défis communs. La concentration des actifs et des capacités numériques critiques ainsi que de certaines technologies suscite une inquiétude croissante. Par exemple, la technologie d'hypertrucage pourrait être exploitée à des fins d'ingénierie sociale. La désinformation a proliféré à l'ère numérique. Ces évolutions pourraient éroder la confiance dans les institutions, miner la démocratie et affaiblir la cohésion sociale.

B. Répercussions du conflit en Ukraine

12. Le conflit en Ukraine a des répercussions humanitaires, économiques, financières et sociales vastes et étendues et les populations et pays les plus vulnérables sont durement touchés. En avril 2022, ce conflit avait fait plus de 5,3 millions de réfugiés (pour la plupart des femmes et des enfants) et 7,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 13 autres millions étant bloquées dans les zones de conflit (voir [E/2022/55](#)). Il a accru l'insécurité alimentaire en déplaçant les agriculteurs et en entraînant la destruction de stocks de denrées et d'actifs agricoles tout en perturbant les systèmes et les marchés alimentaires mondiaux⁷. En raison du blocage des transports et des sanctions économiques, les prix des denrées alimentaires et des carburants ont grimpé en flèche, ce qui a provoqué des perturbations économiques majeures, exacerbant l'inflation et les crises de la dette dans de nombreux pays. Cette situation est intervenue alors même que de nombreux pays étaient encore en train de se remettre des effets de la pandémie, dans un contexte de progression de la pauvreté et des inégalités, de resserrement de la marge de manœuvre budgétaire et de risque plus élevé de surendettement (60 % des pays les moins avancés et des autres pays en développement à faible revenu sont soit en situation de surendettement, soit fortement menacés par ce phénomène, tandis qu'environ 25 % des pays en développement à revenu intermédiaire restent fortement menacés)⁸.

⁵ Ibid.

⁶ Forum économique mondial, *The Global Risks Report 2022, 17^e édition* (Genève, 2022).

⁷ Voir résolution [76/264](#) de l'Assemblée générale

⁸ Voir *Rapport sur le financement du développement durable 2022*. (publication des Nations Unies, 2022).

13. Cette situation risque de provoquer une crise du coût de la vie, avec une escalade des prix sur les marchés mondiaux de l'alimentation, de l'énergie et des engrais⁹. Le conflit en Ukraine, s'il touche presque tous les pays, a des conséquences néfastes pour ceux qui dépendent fortement des importations en provenance des deux pays en conflit. En effet, la Fédération de Russie et l'Ukraine comptent parmi les plus importants producteurs de produits agricoles au monde et sont des exportateurs nets de produits alimentaires essentiels, d'engrais, de minéraux et d'énergie. Ensemble, elles représentent plus de 50 % de l'offre mondiale d'huile de tournesol et environ 25 % de l'offre mondiale de blé. Environ 1,6 milliard de personnes dans 94 pays devraient être exposées à au moins une des trois dimensions de la crise (alimentaire, énergétique ou financière), dont 1,2 milliard vivent dans des pays très vulnérables sur ces trois fronts. Beaucoup sont situés en Afrique du Nord et en Asie occidentale et centrale et, parmi eux, se trouvent les pays les moins avancés et les pays à faible revenu et à déficit vivrier¹⁰.

14. Soixante pour cent des travailleurs dans le monde ayant un revenu réel ou un pouvoir d'achat inférieur à celui d'avant la pandémie (le revenu moyen des deux cinquièmes les plus pauvres a baissé de 6,7 % en 2021, selon les estimations), l'augmentation du coût de la vie menacera leur sécurité économique, faisant basculer beaucoup d'entre eux dans la pauvreté¹¹. La Banque mondiale estime que, chaque fois que les prix alimentaires enregistrent une hausse d'un point de pourcentage, ce sont 10 millions de personnes qui basculent dans l'extrême pauvreté à travers le monde¹². L'insécurité alimentaire et les pénuries de nourriture toucheront directement les personnes et les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables, avec un risque accru de troubles sociaux et civils.

15. Les prix mondiaux des denrées alimentaires ont fortement progressé au début de 2022. Bien qu'en baisse par rapport à son sommet, l'indice des prix alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture était, en mai 2022, supérieur de 22,8 % à celui de mai 2021¹³. Les pénuries de denrées alimentaires exportables et les perturbations des transports devraient encore faire grimper les prix en 2022. Pour aggraver la situation, plus de 20 pays (au début du mois de mai 2022) avaient imposé des restrictions à l'exportation de certains produits alimentaires afin de protéger leurs citoyens de la faim et de l'insécurité alimentaire¹⁴. En outre, le coût des engrais ayant grimpé en flèche, les agriculteurs ont été contraints d'en réduire l'utilisation, ce qui entraînera une réduction des rendements agricoles et une flambée des prix des denrées alimentaires la saison ou l'année suivante. Par exemple, l'Institut international de recherche sur le riz prévoit que les rendements pourraient chuter de 10 % (soit une perte de 36 millions de tonnes de riz), alors qu'une telle quantité

⁹ Voir Nations Unies, « Conférence de presse du Secrétaire général António Guterres au Siège de l'ONU », communiqué de presse SG/SM/21315, 8 juin 2022 ; voir aussi Nations Unies, Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, « Global impact of the war in Ukraine : billions of people face the greatest cost-of-living crisis in a generation », note de synthèse n° 2, 8 juin 2022.

¹⁰ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « L'importance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour les marchés agricoles mondiaux et les risques associés à la guerre en Ukraine », note d'information, mise à jour, 10 juin 2022.

¹¹ Voir Observatoire de l'OIT.

¹² Banque mondiale, « Déclaration commune : Les dirigeants du Groupe de la Banque mondiale, du FMI, du PAM et de l'OMC préconisent une action urgente et coordonnée pour assurer la sécurité alimentaire », déclaration, 13 avril 2022.

¹³ FAO, Indice FAO des prix des produits alimentaires, disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/.

¹⁴ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reimagine global food systems to prevent hunger and protect rights », Reliefweb, 20 mai 2022.

permettrait de nourrir 500 millions de personnes¹⁵. Avec une hausse des coûts d'expédition et de transport, les prix des denrées alimentaires pourraient encore augmenter.

16. Le deuxième trimestre de 2022 a été marqué par un resserrement monétaire dans les pays développés. Dans un contexte d'augmentation rapide de la dette mondiale, en particulier de la dette publique, cette politique devrait rendre les pays et les ménages à faible revenu particulièrement vulnérables, en accroissant les coûts d'emprunt, compromettant la viabilité de la dette et limitant davantage la marge de manœuvre budgétaire, en particulier dans les pays à faible revenu¹⁶.

III. Soixantième session de la Commission du développement social

17. La Commission du développement social est le principal organe intergouvernemental chargé du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement social. A sa soixantième session, elle a adopté deux résolutions, intitulées : a) un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 ; et b) les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (voir [E/2022/26-E/CN.5/2022/9](#)). Ces deux résolutions ont ensuite été adoptées par le Conseil économique et social (résolutions [2022/7](#) et [2022/6](#) du Conseil, respectivement). La Commission a décidé que sa soixante et unième session aurait le thème prioritaire suivant « Plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

18. Les États Membres ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre le Programme 2030 en ne laissant personne de côté et en aidant les plus défavorisés en premier. Ils ont souligné que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions était le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable, tout en reconnaissant que la pandémie avait augmenté le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et la faim et exacerbé les inégalités préexistantes. En cette période critique de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, ils ont souligné la pertinence et le caractère central des visions et des principes adoptés et des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social pour relever ces défis mondiaux. Les politiques sociales ont un rôle clef à jouer dans la lutte contre les effets immédiats des crises et la formulation de cadres d'action intégrés à long terme pour permettre une reprise inclusive et résiliente. Les États Membres ont réaffirmé leur ferme détermination à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ils se sont félicités du rôle de la Commission dans la facilitation de politiques sociales efficaces et des mesures mises en œuvre au niveau national pour lutter contre la pauvreté et la faim pendant la pandémie.

¹⁵ Elizabeth Elkin et Samuel Gebre (Bloomberg News), « Reimagine global food systems to prevent hunger and protect rights », 1^{er} mai 2022.

¹⁶ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World economic situation and prospects as of mid-2022 », 18 mai 2022.

19. Le forum ministériel s'est tenu sur le thème « Renforcer le multilatéralisme pour assurer le bien-être et la dignité de tous en luttant contre l'insécurité alimentaire et en œuvrant à l'élimination de la pauvreté, notamment par la promotion de systèmes alimentaires durables ». Y ont participé des ministres de toutes les régions, qui ont présenté les politiques et mesures nationales mises en œuvre pour lutter contre l'insécurité alimentaire et éliminer la pauvreté et ont souligné la nécessité de renforcer le multilatéralisme pour assurer une reprise inclusive et résiliente. On trouvera ci-dessous un bref résumé des discussions tenues par la Commission à sa soixantième session.

A. Thème prioritaire : « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 »

1. Pauvreté et faim : tendances et incidence de la pandémie

20. Alors qu'il reste moins de dix ans pour atteindre les objectifs de développement durable, le monde n'est pas sur la bonne voie pour mettre fin à la pauvreté (objectif 1), à la faim et à la malnutrition (objectif 2) d'ici à 2030. La pandémie a non seulement accru le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour la première fois depuis 1997, mais a également entraîné un plus grand appauvrissement de celles qui vivaient déjà dans le dénuement, comme le soulignent les paragraphes 5 à 11.

21. De même, après un recul constant entre 2005 et 2014, l'insécurité alimentaire a progressé d'environ 41 % entre 2015 et 2020¹⁷. Entre 720 millions et 811 millions de personnes ont été confrontées à la faim en 2020, soit 161 millions de plus qu'en 2019. En 2017, quelque 3 milliards de personnes dans le monde n'avaient pas les moyens de manger sainement¹⁸. Un milliard de personnes supplémentaires risquent de ne pas pouvoir s'offrir une alimentation saine si un nouveau choc devait réduire leurs revenus d'un tiers¹⁹. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, en partie à cause des inégalités de genre et de la discrimination fondée sur le genre. Dans nombre de pays, les filles risquent deux fois plus que les garçons de mourir de malnutrition et de maladies infantiles évitables et, d'après les estimations, la malnutrition concerne près de deux fois plus de femmes que d'hommes.

22. La COVID-19 touche également de manière disproportionnée les franges les plus vulnérables de la société. Les familles à faible revenu et les travailleurs du secteur informel et précaire ont été parmi les plus durement frappés par les effets négatifs de la pandémie. De nombreux travailleurs faiblement rémunérés et peu qualifiés, qui n'ont généralement qu'un accès très limité, voire aucun accès, à la protection sociale, ont dû épuiser leurs économies et/ou leurs actifs productifs et ont sombré dans la pauvreté. En outre, ils ont souffert de la hausse des prix des denrées alimentaires et ont été contraints de réduire leur consommation de nourriture et de modifier leur régime alimentaire. Les travailleurs des zones rurales ont plus de risque

¹⁷ Voir FAO, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021 : Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous* (Rome, FAO, 2021).

¹⁸ FAO et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 : Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable* (Rome, 2020) ; et Notre monde en données, « Three billion people cannot afford a healthy diet », 12 juillet 2021.

¹⁹ Voir FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2021 : rendre les systèmes agroalimentaires plus résistants face aux chocs et aux situations de stress* (Rome, 2021).

de tomber dans la pauvreté ; ils sont deux fois plus nombreux à exercer un emploi informel que ceux des zones urbaines et sont donc largement exclus de la protection sociale, avec peu ou pas d'épargne ou de liquidités pour atténuer les effets de la crise. Au total, 80 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivaient dans des zones rurales avant la pandémie.

23. Les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, ont lutté et continuent de lutter pour conserver leurs moyens de subsistance et sont davantage exposées à la pauvreté, à la faim, à l'exclusion sociale et au sans-abrisme. Les jeunes du monde entier subissent les conséquences à long terme de la pandémie, avec des transitions difficiles entre l'éducation et le marché du travail et des parcours professionnels interrompus. La fermeture des établissements scolaires a non seulement perturbé l'enseignement, mais a également obligé à mettre un terme aux programmes d'alimentation scolaire dont dépendaient de nombreux enfants issus de foyers pauvres. Ainsi, la pandémie a profondément nui au bien-être et au développement physique et mental des enfants à tous les niveaux. Du fait du recours à l'enseignement en ligne et à l'apprentissage à distance pendant la pandémie, les enfants des ménages pauvres, en particulier les filles, n'ayant accès ni à l'internet ni à des équipements ou à un soutien numériques, ont été pénalisés et ont été amenés à interrompre provisoirement leurs études ou à les abandonner définitivement, les exposant davantage à la malnutrition, au travail forcé, au travail ménager, au mariage d'enfants et à la violence familiale. Les étudiants handicapés courent également un risque plus élevé d'être laissés pour compte, l'apprentissage en ligne n'étant pas suffisamment adapté à leurs besoins particuliers.

24. En outre, la hausse du coût de la vie et la baisse des revenus des ménages ont contraint davantage de familles à rationner leur alimentation et à réduire leurs dépenses de santé, ce qui entraîne malnutrition et retard de croissance chez les enfants et a des effets négatifs à long terme sur leur santé, leur bien-être et leur aptitude à s'épanouir pleinement.

2. Cadres d'action intégrés à long terme

25. Le relèvement après la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de mettre en place des cadres d'action intégrés à long terme pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces cadres devraient viser simultanément à éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition et à lutter contre les inégalités, en améliorant les capacités et le bien-être de chacun. Ils devraient favoriser une accélération des interventions aux niveaux national, régional et international et permettre de garantir des moyens de subsistance durables pour tous.

26. Il y a lieu d'investir dans les capacités humaines et les infrastructures de base pour pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée, productive et en bonne santé, indispensable à une croissance généralisée. Il s'agit de faire aider les individus à améliorer leurs moyens de subsistance et leur bien-être, à renforcer leur résilience face aux chocs futurs et à réaliser pleinement leur potentiel. Des politiques universelles devraient être formulées pour garantir l'égalité d'accès aux services et infrastructures de base, en particulier l'accès à une éducation de qualité et aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, à des services de soins de santé, d'alimentation en eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité, à un logement abordable, à l'internet fiable et abordable, à la protection sociale et à un emploi décent. La prestation de services doit viser à atteindre progressivement une couverture universelle tout en répondant aux besoins spécifiques des groupes et communautés défavorisés et des personnes en situation de vulnérabilité. Pour aider les travailleurs à mieux résister aux chocs et à s'adapter aux transformations

technologiques, la formation professionnelle et la possibilité de développer des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications sont essentielles.

27. L'investissement dans des systèmes de santé solides et résilients et la garantie d'un accès à des soins de santé primaires abordables et de qualité constituent des éléments critiques de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les pays doivent continuer à renforcer leur système de santé, le but étant de parvenir à une couverture sanitaire universelle, afin que toute personne, tout au long de sa vie, ait accès aux soins dont elle a besoin sans encourir de difficultés financières. Il faut également investir dans les ressources humaines du secteur de la santé, car le monde a besoin de plus de 18 millions d'agents de santé supplémentaires d'ici à 2030, en particulier dans les pays à faible revenu ou les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

28. Favoriser la sécurité économique et renforcer les systèmes de protection sociale, notamment en fixant des niveaux de protection minimale appropriés, sont des impératifs. La reprise après la pandémie offre aux pays l'occasion de progresser dans cette voie. Il convient de redoubler d'efforts pour mettre en place, au niveau national, des systèmes de protection sociale universelle qui soient adéquats, complets et durables, en établissant notamment des socles de protection sociale définis au niveau national, qui permettent de remédier aux vulnérabilités tout au long de la vie, d'améliorer la sécurité alimentaire et les résultats en matière de nutrition, d'assurer la couverture sanitaire universelle et de renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de stress. De tels systèmes garantiront l'accès à un revenu de base tout au long du cycle de la vie, y compris sous la forme d'allocations familiales, d'allocations de maternité, de prestations d'assurance maladie, de pensions d'invalidité, l'allocations de chômage et de pensions de retraite. Dans le même temps, il faut s'employer à étendre la couverture de ces systèmes à toutes les groupes de population, y compris les enfants, les femmes, les agriculteurs de subsistance, les travailleurs du secteur informel ou d'autres groupes qui ne bénéficient pas de protection ou qui n'en bénéficient pas assez, tout en encourageant la transition des entreprises et des travailleurs du secteur informel vers l'économie formelle.

29. La lutte contre l'insécurité alimentaire et le renforcement des systèmes agroalimentaires, notamment par une approche holistique des systèmes alimentaires, sont essentiels pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et pour promouvoir le bien-être de tous les individus tout au long de leur cycle de vie. Pour offrir à tous des régimes alimentaires sains et abordables (autrement dit, des aliments sûrs, suffisants et nutritifs), les systèmes agroalimentaires doivent être rendus plus efficaces, inclusifs, résilients et durables. Pour ce faire, il faut investir dans la science, les technologies agricoles et l'innovation, y compris les innovations numériques, afin d'augmenter durablement la productivité agricole. Ces technologies et innovations doivent être adaptées aux environnements locaux afin de répondre aux besoins des petits producteurs et des agriculteurs familiaux.

30. Il est nécessaire de créer des emplois non agricoles, d'encourager l'entrepreneuriat, de diversifier l'économie rurale, de stimuler les investissements et les services de financement publics et privés, d'améliorer l'accès des agriculteurs aux infrastructures et aux ressources financières et d'inciter le secteur privé à soutenir les systèmes agroalimentaires et le développement rural. En outre, la productivité des agriculteurs familiaux et des petits producteurs de denrées alimentaires doit être améliorée en investissant dans le capital humain, la protection sociale et les infrastructures rurales. Dans le même temps, il convient de s'efforcer de modifier les habitudes de consommation alimentaire afin de réduire le gaspillage et de mobiliser des ressources nationales et internationales pour le financement de l'agriculture et le renforcement de la sécurité alimentaire. Enfin, une plus grande cohérence et une

meilleure coordination des politiques s'imposent entre les divers organismes et institutions publics en charge de la protection sociale, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

31. La coopération et la solidarité internationales, fondées sur la responsabilité conjointe et la confiance mutuelle, sont essentielles pour assurer une reprise équitable et résiliente. Il est désormais admis que la coopération Sud-Sud et triangulaire apporte une contribution précieuse à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable, en complément de la coopération Nord-Sud, et qu'elle devrait être renforcée en tant que moyen d'apporter une expérience et une expertise pertinentes à la coopération au développement.

3. Nouvelles questions : politiques et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà : obstacles à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 selon le calendrier prévu

32. La pandémie a eu des répercussions négatives sur la situation économique et sociale des pays, les marchés du travail, la sécurité alimentaire et les résultats nutritionnels et a perturbé les conditions de vie et les moyens de subsistance des habitants de toutes les régions. De nombreux pays à faible revenu ont été tributaires de l'aide de la communauté internationale, notamment des entités des Nations Unies. La crise sanitaire a fait apparaître de profondes lacunes dans la couverture de la protection sociale, même dans les pays à revenu élevé.

33. Les pays de toutes les régions ont mis en œuvre des politiques et des mesures pour répondre aux incidences de la pandémie, en particulier pour combattre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté en soutenant le secteur agricole ; pour assurer la sécurité économique des personnes par la promotion d'une croissance inclusive ; pour rationaliser la protection sociale ; pour renforcer les politiques du marché du travail ; pour investir dans les services de base, en particulier l'éducation de qualité, les soins de santé, l'eau potable et l'assainissement, et le logement abordable, afin de renforcer les capacités humaines et le bien-être de tous ; pour répondre aux besoins particuliers des personnes vulnérables et en situation de vulnérabilité ; et pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour reconstruire en mieux, notamment grâce au renforcement des systèmes de protection sociale.

34. Certains pays ont eu recours à un ensemble de mesures budgétaires comprenant une aide à la restructuration de la dette et des baisses des taux d'intérêt sur les crédits à l'intention des petits et moyens producteurs agricoles, tandis que d'autres ont tiré parti des programmes et mécanismes existants pour atténuer les répercussions socioéconomiques de la pandémie sur le secteur agricole. Nombre d'entre eux ont modifié les systèmes d'aide alimentaire en nature ou de bons d'alimentation ainsi que les programmes d'alimentation scolaire et des enfants pour lutter contre l'insécurité alimentaire des familles et des communautés vulnérables.

35. En outre, une aide a été apportée aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, dans les secteurs particulièrement touchés par la pandémie, notamment le tourisme, l'hôtellerie, la pêche et la construction, ainsi que les secteurs informels. Pour augmenter le revenu disponible des familles à faible revenu, de nombreux gouvernements ont introduit des réductions d'impôts ou des exonérations temporaires de la taxe sur la valeur ajoutée. Certains ont reporté la perception de l'impôt sur le revenu ou réduit ou levé les taxes à l'importation sur les produits de base tels que la nourriture, les médicaments, l'électricité et l'eau, tandis que d'autres ont proposé des allègements de dettes et offert des prêts sans intérêt aux entreprises et aux ménages vulnérables.

36. La majorité des mesures mises en œuvre en réponse à la pandémie se situent dans le domaine de la protection sociale. Entre le 20 mars 2020 et le 14 mai 2021, un total de 3 333 mesures de protection sociale ont été prévues ou appliquées par 222 pays. Cette tendance s'est ralentie depuis, avec 523 mesures supplémentaires prises entre mai 2021 et janvier 2022, ce qui porte à 3 856 le nombre total de mesures prises par 223 pays²⁰. En mai 2021, les dépenses totales en matière de protection sociale ont atteint 2 900 milliards de dollars (soit 3 % du produit intérieur brut mondial en 2021), ce qui est 4,5 fois plus que les dépenses réalisées dans ce secteur pendant la crise financière de 2008 et 2009.

37. L'assistance sociale (61 %) est la forme de protection sociale la plus répandue dans les régions, suivie par les programmes du marché du travail axés sur l'offre (20 %) et de l'assurance sociale (ou régimes de protection sociale contributifs) (19 %)²¹. Pour la plupart des pays, les transferts en espèces sont l'instrument privilégié. La majeure partie des programmes de transferts monétaires ont été nouvellement introduits, tandis que les programmes existants ont été étendus ou adaptés en offrant des prestations supplémentaires (expansion verticale) et en étendant la couverture à de nouveaux ménages vulnérables (expansion horizontale). Certains pays ont simplifié l'accès à l'assistance sociale, en rapprochant les prestataires des bénéficiaires. Tous ont également tiré parti des technologies numériques pour identifier et enregistrer les bénéficiaires, effectuer des transferts en espèces et compléter leur registre social et leurs systèmes d'identification nationaux.

38. De nombreux pays ont élargi leurs programmes d'assurance sociale en supprimant ou en subventionnant les cotisations de sécurité sociale et en octroyant des allocations de chômage, des congés de maladie rémunérés, des pensions et une aide à l'assurance maladie. Dans ceux où des régimes d'assurance chômage étaient en place, les personnes perdant leur emploi ont bénéficié d'une aide au revenu importante et rapide. En revanche, dans les pays à faible revenu, la plupart des travailleurs ne sont pas couverts par une assurance sociale. Beaucoup de pays ont renforcé les prestations d'assurance maladie afin de garantir une sécurité du revenu aux personnes ne pouvant travailler en raison de la pandémie.

39. Les pays ont introduit des politiques actives du marché du travail et des mesures réglementaires en matière de droit au travail. Ils ont adapté les réglementations du travail, adopté des mesures de formation, réduit le temps de travail et mis en place des programmes de maintien dans l'emploi (y compris des subventions salariales) pour inciter les entreprises à garder leurs salariés de façon à pouvoir ainsi rebondir plus rapidement. Certains pays ont ciblé les secteurs et les travailleurs ou les demandeurs d'emploi vulnérables avec des subventions salariales, tandis que d'autres ont couvert l'ensemble ou la plupart des secteurs de l'économie.

40. La pandémie a considérablement entravé l'action engagée par les pays pour progresser vers l'accès universel aux services et infrastructures de base, en particulier l'accès à une éducation et à des services de santé de qualité, à l'eau potable, à l'assainissement, aux transports publics, à des logements abordables et à un internet fiable et abordable. Depuis le début de la crise sanitaire, nombre d'entre eux ont injecté d'importantes ressources supplémentaires dans leur secteur des soins de santé. Certains ont utilisé les technologies numériques pour améliorer et développer l'enseignement à distance et mettre en place pour la période d'après pandémie des systèmes d'éducation plus ouverts, inclusifs et flexibles. D'autres ont pris des mesures pour préserver l'accès à l'eau potable afin que les normes d'assainissement et d'hygiène puissent être respectées. Dans certains cas, des moratoires sur les

²⁰ Banque mondiale, « Social protection and jobs responses to COVID-19: a real-time review of country measures », version n° 16, 2 février 2022.

²¹ OIT, « Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2022 », 17 janvier 2022.

expulsions, des mesures de stabilisations des loyers et des moratoires sur les impôts fonciers ont été introduits.

41. Les décideurs et les experts ont formulé des recommandations d'action dans quatre domaines principaux : consolider les acquis de l'expansion des mesures de protection sociale pendant la pandémie ; utiliser des politiques sociales ciblées en plus des politiques universelles pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité ; poursuivre l'expansion des possibilités numériques pour ne laisser personne hors ligne ; et impliquer toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et les partenaires de la société civile représentant tous les groupes de population, dans le redressement socioéconomique qui suivra la pandémie.

B. Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

42. La Commission a examiné les répercussions socioéconomiques de la pandémie en Afrique et la réponse apportée à celle-ci par les pays africains et leurs partenaires, y compris le système des Nations Unies. La pandémie a réduit à néant les gains chèrement acquis en matière de développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, et a exacerbé les inégalités qui limitent la capacité des pays d'Afrique de résister aux chocs extérieurs et d'atteindre les objectifs de développement durables. Afin de mieux se remettre de la crise sanitaire et d'accélérer la croissance inclusive pendant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les pays africains doivent continuer à donner la priorité aux politiques et stratégies qui améliorent le secteur de la santé, éliminent l'extrême pauvreté, combattent les inégalités, en particulier les inégalités entre les genres, et assurent une éducation de qualité et des emplois décents pour toutes et tous. En outre, ils doivent investir dans la collecte de données, la tenue de registres et les infrastructures et technologies numériques pour orienter l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes, créer des emplois, opérer une transition vers l'économie formelle et combler la fracture numérique. Enfin, ils doivent donner la priorité aux investissements dans la protection sociale et viser une protection sociale universelle afin de se préparer aux chocs futurs, y compris les chocs climatiques, et d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs et aspirations formulés dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

IV. Politiques visant à contrer les nouveaux défis du développement social et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030

43. Il ressort des recherches et des analyses consacrées aux bonnes pratiques suivies par les États Membres qu'un éventail de politiques est nécessaire pour promouvoir un développement social inclusif et durable. Ces politiques se répartissent en cinq rubriques : promouvoir l'égalité des chances ; investir le plus possible dans les capacités humaines ; partager plus équitablement les risques ; partager plus équitablement les coûts grâce à une fiscalité progressive et à large assise ; et favoriser la diversification économique.

Promouvoir l'égalité des chances

44. L'égalité des chances est essentielle à une société juste. Nous devons construire des sociétés qui donnent à chacun les mêmes chances. Pourtant, trop souvent, le milieu familial et socioéconomique dans lequel naît un enfant détermine son parcours

de vie. La pauvreté, l'inégalité et les privations se perpétuent d'une génération à l'autre par le biais de facteurs structurels. Pour briser ces cycles intergénérationnels et obtenir des résultats sociaux plus équitables, les gouvernements doivent investir en priorité dans des actions correctrices ciblées sur les groupes défavorisés dans une série de domaines. Par exemple, pour favoriser la réintégration des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, les établissements doivent prendre des mesures actives pour assurer l'égalité des chances, notamment en collaborant avec les parents pour les aider à alphabétiser les enfants²², en adaptant les ressources éducatives pour enseigner au bon niveau et améliorer les résultats d'apprentissage²³, en renforçant les liens avec la communauté pour élargir les réseaux d'enfants issus de milieux défavorisés, en proposant des activités extrascolaires en dehors des heures de cours normales et en créant des écoles de la deuxième chance (voir A/76/177). Il a été démontré dans ce contexte que l'égalité d'accès aux possibilités de scolarisation a des effets positifs sur les filles et les femmes au-delà de l'éducation. En outre, pour rompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, les pays devraient interdire la discrimination fondée sur la situation socioéconomique, qui continue de nuire à l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi²⁴. En Irlande, par exemple, une discussion est en cours pour modifier la législation existante en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination en ajoutant une interdiction de la discrimination fondée sur un statut socioéconomique moins favorable.

Investir le plus possible dans les capacités humaines

45. Les pays doivent inverser les pertes en capital subies du fait des fermetures d'établissements scolaires pendant la pandémie en investissant dans un enseignement primaire et secondaire de qualité pour tous. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour soutenir les systèmes éducatifs pendant et après la crise afin de prévenir de nouvelles pertes d'apprentissage. Par exemple, au Botswana, l'implication des familles durant les périodes de confinement, au moyen de SMS et d'appels téléphoniques, a favorisé l'apprentissage des enfants. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le programme national de tutorat récemment lancé a permis de proposer des programmes de rattrapage aux élèves défavorisés. Au Nigéria, l'État d'Edo a lancé l'initiative EdoBEST@Home et a fait appel à des partenariats public-privé pour réaliser un programme d'apprentissage à distance à partir de téléphones mobiles, sans frais pour les étudiants ou les enseignants. Certains pays ont soutenu des campagnes de réinscription. C'est le cas au Togo, où les campagnes médiatiques de rentrée des classes ont permis à 98 % des élèves du primaire et du secondaire inférieur de reprendre le chemin de l'école. D'autres pays, comme le Mexique et le Brésil, ont mis en place des transferts conditionnels en espèces pour stimuler la réinscription²⁵. Lorsque les élèves retournent à l'école, les pays doivent investir dans l'évaluation des niveaux de chacun afin de concevoir des activités d'apprentissage adaptées aux besoins et de stimuler les progrès. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale conseillent aux pays d'établir un programme de retour en milieu scolaire comprenant des stratégies

²² Voir FLN Hub, « Engaging parents to overcome reading poverty (India) ».

²³ Voir FLN Hub, « Teaching at the right level ».

²⁴ Voir ATD Quart Monde, « La dignité pour tous en pratique : interdire la discrimination fondée sur la pauvreté ». Disponible à l'adresse suivante : www.atd-fourthworld.org/overcoming-poverty-based-discrimination-2/.

²⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Banque mondiale, *The State of the Global Education Crisis : A Path to Recovery*, 2021.

fondées sur des données factuelles pour accélérer l'apprentissage²⁶. De tels efforts exigent fondamentalement que les enseignants soient soutenus et disposent des aptitudes et des compétences nécessaires pour les mettre en œuvre.

46. Investir dans les capacités individuelles et égaliser les chances dans la vie nécessitent également d'investir davantage dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance, ce qui peut être soutenu par les allocations de maternité et les allocations universelles pour enfants. Pour briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté, il est essentiel d'assurer une nutrition, des soins et une stimulation adéquats au cours des trois premières années de vie ; il s'agit de l'une des politiques les plus efficaces pour soutenir la mobilité sociale et égaliser les chances. De même, l'allongement de la durée des carrières et l'augmentation rapide du rythme de la transformation numérique ont renforcé la nécessité de donner la priorité à l'apprentissage et au recyclage tout au long de la vie. L'éducation peut renforcer l'employabilité des personnes sur un marché du travail en rapide évolution.

Partager plus équitablement les risques

47. Le monde est plus risqué pour les familles pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité. Dans les pays à revenu élevé, de nombreux risques encourus tout au long de la vie sont pris en charge par l'État en collaboration avec le secteur privé, notamment les risques liés à la vieillesse, à la santé, au chômage, au veuvage et à l'invalidité. Il en va de même pour l'aide à l'éducation des enfants et à la maternité. Si la couverture, l'exhaustivité et l'adéquation restent un défi, l'objectif de l'État providence moderne est de redistribuer les ressources tout au long du cycle de vie et entre les groupes de différents statuts socioéconomiques. Cependant, dans de nombreux pays en développement, l'État joue un rôle plus limité et beaucoup de ces risques sont assumés par l'individu et sa famille. Ainsi, la famille dans laquelle on naît devient un déterminant crucial de la résilience aux risques.

48. Plus récemment, dans les économies avancées, les transformations du marché du travail, la part grandissante des activités informelles et les nouvelles formes d'emploi rendues possibles par la technologie numérique ont fait peser une plus grande part de risque sur l'individu et entraîné une situation d'insécurité économique, qui a nui à la protection sociale dans de nombreux domaines, tels que les prestations de soins de santé, les droits à la retraite et les allocations de chômage. Dans les pays en développement, les niveaux élevés d'emploi informel et les coûts excessifs des soins de santé sont des causes majeures du manque de sécurité des revenus. En 2018, dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur, 40 % des dépenses totales de santé ont été prises en charge par les malades. Les politiques ne parviennent pas à suivre²⁷. Les gouvernements doivent corriger ce déséquilibre en appuyant l'intégration au secteur formel dans les pays en développement et en exigeant que les droits des travailleurs s'appliquent à toutes les formes d'emploi, y compris le travail à la tâche, le travail sous contrat, l'emploi informel et les formes d'emploi temporaire, tout en conservant les avantages de la flexibilité.

49. Malgré les mesures de protection sociale sans précédent mises en œuvre en réponse à la pandémie, des inégalités profondes et des lacunes importantes perdurent dans la couverture, l'exhaustivité et l'adéquation de cette protection dans tous les pays. Ceux-ci doivent saisir l'occasion offerte par la pandémie pour assurer un partage plus équitable des risques et une protection sociale universelle en renforçant les politiques de protection sociale (eu égard aux normes internationales de sécurité sociale) ; combler les lacunes en matière de couverture et d'adéquation (en particulier

²⁶ Ibid.

²⁷ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « A new global deal must promote economic security », note de synthèse n° 90, 29 janvier 2021.

pour les femmes, les travailleurs informels et les migrants) ; et assurer une protection adéquate à tous, y compris aux travailleurs dans tous les types d'emploi, par une combinaison de régimes contributifs et non contributifs, y compris l'assurance sociale et les prestations financées par l'impôt²⁸. En outre, il convient d'établir des liens plus étroits entre les politiques de protection sociale et celles relatives à la santé, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale et en définissant au niveau national des socles de protection sociale, qui garantissent l'accès universel aux soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu.

Partager plus équitablement les coûts grâce à une fiscalité progressive et à large assise

50. L'incidence dévastatrice de la pandémie sur les budgets publics menace les moyens financiers dont disposent les gouvernements pour réaliser l'ambition du Sommet mondial pour le développement social. Les autorités doivent tenir compte de l'équité de leurs politiques budgétaires en matière d'imposition et de dépenses. Pour ce faire, doit exister la volonté politique de réformer la politique et l'administration fiscales nationales afin de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales (en renforçant les capacités de conception, d'administration et d'application des politiques fiscales), d'intensifier la coopération fiscale internationale et de soutenir les efforts d'intégration au secteur formel. Donner la priorité à des régimes d'imposition et de dépenses progressifs peut contribuer à construire des sociétés plus justes. Dans les pays développés, la politique budgétaire compense environ un tiers des inégalités de revenus du marché en moyenne (avant impôts et transferts), 75 % de cette compensation provenant des transferts²⁹. Toutefois, depuis les années 1980, la progressivité de l'impôt a constamment diminué dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques³⁰. Dans les pays en développement, du fait du recours accru à des impôts indirects plus régressifs (notamment les taxes sur les ventes et la taxe à la valeur ajoutée), la redistribution budgétaire est beaucoup plus limitée. La lutte contre l'informalité et l'augmentation des impôts directs – y compris l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et divers types d'impôt sur la fortune – peuvent, s'ils sont conçus et administrés efficacement, favoriser une plus grande redistribution budgétaire au sein de la société³¹.

Favoriser la diversification économique

51. Pour de nombreux pays en développement, favoriser la diversification économique – et la réduction de la dépendance excessive à l'égard des exportations de matières premières, du tourisme et des importations de produits manufacturés – est un moyen important de lutter contre les inégalités et de réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les dépenses sociales ont été liées à l'évolution très instable des prix des matières premières. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la forte hausse des matières premières a permis de réduire considérablement la pauvreté et les inégalités entre 2000 et 2014³².

²⁸ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021) ;

²⁹ *Rapport sur le financement du développement durable 2019* (publication des Nations Unies, 2019).

³⁰ Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques : Faire face aux inégalités* (Washington, octobre 2017).

³¹ Pour un examen plus approfondi de la mobilisation des ressources nationales pour préserver ou augmenter les dépenses sociales, voir [A/75/216](#).

³² Voir Ravi Balakrishnan et Frederik Toscani, « How the commodity boom helped tackle poverty and inequality in Latin America », IMF Blog, 21 juin 2018.

Cependant, lorsqu'elle a pris fin, de nombreux pays ont enregistré une chute des investissements publics dans les services sociaux, les transferts monétaires conditionnels et les infrastructures. La diversification économique vers des produits plus complexes peut contribuer à créer et à distribuer davantage de richesses dans la société en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité – y compris des emplois formels et qualifiés – et en élargissant l'éventail des orientations professionnelles disponibles. La diversification peut également contribuer à stabiliser et améliorer la résilience des recettes fiscales et des recettes en devises qui financent les programmes et les politiques sociales³³. La diversification induite par le secteur privé peut être soutenue par des politiques publiques intégrées. Ces politiques comprennent des investissements publics dans les infrastructures, un cadre politique national qui favorise un environnement transparent et stable pour les entreprises et les investissements ainsi que des politiques en matière de marché du travail et d'éducation qui soutiennent l'offre de main-d'œuvre qualifiée, l'accumulation de capital humain dans les industries stratégiques et la relocalisation des travailleurs hors des secteurs en déclin.

V. Renforcer la coopération multilatérale pour relever les nouveaux défis, notamment l'accentuation de la pauvreté et des inégalités.

52. Tous les défis ne peuvent être relevés au niveau national. Nombre d'entre eux sont de nature mondiale et nécessitent donc des solutions mondiales, une action collective et la solidarité internationale. Le multilatéralisme représente plus que la coopération entre les États pour régler les affaires mondiales. Il s'agit d'un engagement en faveur de l'idée d'un destin commun dans un monde interconnecté, guidé par la recherche d'un progrès partagé et l'adhésion à l'État de droit, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre. Les accords multilatéraux ont permis de convenir de règles et de normes pour gérer la sécurité aérienne, la navigation internationale, le courrier et l'internet³⁴. L'inspiration et l'ambition collectifs sont au cœur d'accords internationaux tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris sur le climat et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les accords multilatéraux ont permis de sauver des vies, de soutenir le progrès économique et social, d'établir et de maintenir des normes juridiques, notamment en matière de droits humains, de garantir des libertés vitales pour les travailleurs, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les réfugiés, et d'éviter de sombrer dans une conflagration mondiale et le fléau de la guerre. Le multilatéralisme a également soutenu l'action humanitaire. L'Organisation des Nations Unies et ses organisations partenaires ont pour objectif d'aider 183 millions de personnes parmi les plus démunies dans 63 pays³⁵. Le multilatéralisme que l'ONU représente a permis la mise en place de mécanismes tels que les Objectifs du millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable afin d'aider les États Membres à progresser sur la voie d'un développement inclusif et durable.

53. Une action collective dans un objectif commun n'a jamais été aussi urgente et importante. Le monde est confronté à des transformations et à des défis sans précédent

³³ Voir Amir Lebdioui, « Inequality trends, constraints, and ways forward: Latin America », 16 mai 2022. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/07/Andrew-Shepherd-paper.pdf.

³⁴ Voir Elizabeth Cousens, « Why I won't apologize for using the word 'multilateralism' », Fondation pour les Nations Unies, 24 août 2018.

³⁵ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022 (Genève, 2021).

qui ne peuvent être relevés que collectivement. Ceux-ci vont de la préparation aux pandémies au creusement des inégalités, en passant par la concentration de plus en plus extrême des richesses³⁶, la numérisation des économies et des sociétés, les conflits non résolus, les crises humanitaires et les migrations, sans oublier la nécessité de contenir la prolifération nucléaire, de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme et de combattre la cybercriminalité ainsi que celle de contrer les changements climatiques et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation. En outre, ces défis mondiaux sont de plus en plus interconnectés et se renforcent mutuellement. Qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, ils ne peuvent plus être considérés isolément en raison de leurs répercussions sur les autres domaines. Les dernières décennies nous ont appris que nos destins étaient étroitement liés. Pour améliorer la fourniture d'un ensemble plus large de biens publics mondiaux et la gouvernance du patrimoine commun de l'humanité, le monde a besoin d'une gouvernance multilatérale renforcée.

54. Pourtant, alors même que la nécessité d'une action collective s'accroît, les obstacles au multilatéralisme se multiplient. La montée de l'unilatéralisme, de l'isolationnisme, du protectionnisme, de l'autoritarisme et du populisme (qui exploite les préjugés raciaux et religieux) remet en question l'ordre international fondé sur des règles³⁷.

55. Le monde a besoin d'un multilatéralisme redynamisé et renforcé favorisant le développement social. Le multilatéralisme a beaucoup évolué depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et il continue d'évoluer. Sont rappelés ci-après quelques principes que les États Membres devraient prendre en considération dans le processus de redynamisation du multilatéralisme dans le domaine du développement social et au-delà.

56. Premièrement, un multilatéralisme redynamisé dans le domaine du développement social doit fonctionner davantage en réseau et être plus inclusif et plus efficace, avec un ancrage dans le système des Nations Unies (voir [A/75/982](#)). Lorsque la Charte des Nations Unies a été rédigée, le multilatéralisme désignait la coopération entre un petit nombre d'États. Aujourd'hui, un plus grand nombre d'acteurs étatiques et non étatiques participent aux affaires mondiales, y compris dans le domaine du développement social. Un multilatéralisme efficace qui fonctionne pour tous doit impliquer toutes les parties prenantes. L'ONU est un espace de collaboration suscitant la confiance et réunissant des acteurs toujours plus nombreux et divers. Par exemple, les solutions aux défis de l'éradication de la pauvreté, de la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre les inégalités dépendent de plus en plus de la participation active du secteur privé et des acteurs de la société civile tels que les universités, les chercheurs, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, la communauté philanthropique, le secteur privé, les organisations locales et de base, ainsi que les groupes de femmes et de jeunes, qui devraient donc participer aux discussions, aux engagements et aux mécanismes de responsabilité. De même, les parlements et les administrations locales et régionales jouent un rôle central dans ces approches inclusives ; les examens locaux volontaires des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable sont là pour en témoigner. La coopération internationale en matière fiscale est une composante essentielle de la mobilisation des ressources pour financer les efforts visant à réduire les inégalités et à éradiquer la pauvreté et la faim. Le secteur privé doit être conscient de sa

³⁶ Voir Lucas Chancel et autres, *Rapport sur les inégalités mondiales 2022* (World Inequality Laboratory, 2021).

³⁷ Voir Nations Unies, « Speakers call for reinvigorated multilateralism, stronger diplomacy to address global crises, as General Assembly marks international day », communiqué de presse GA/12140, 24 avril 2019.

responsabilité en tant que l'un des acteurs importants du multilatéralisme sous sa forme actuelle. Il peut s'engager à innover de manière responsable et à concevoir et promouvoir l'accès universel aux technologies numériques. Il peut soutenir des modèles d'activité qui défendent l'impact social et la responsabilité envers la communauté locale.

57. Deuxièmement, il faut veiller à ce que les institutions multilatérales, notamment l'Organisation des Nations Unies, soient transparentes, efficaces et agiles. Plusieurs éléments pourraient être envisagés à cet égard. Par exemple, on pourrait concevoir une coopération optimale entre les organisations régionales et multilatérales afin d'assurer une plus grande efficacité dans la gouvernance mondiale³⁸. Un équilibre entre complémentarité et subsidiarité devrait permettre aux pays de tirer parti des avantages de la coopération régionale (par exemple, être plus agiles pour répondre aux problèmes locaux) tout en évitant certaines de ses limites (par exemple, une aptitude limitée à relever les défis mondiaux). Une autre considération a trait à la flexibilité des réseaux multilatéraux et à la possibilité d'une participation variable, de petits groupes « mini-latéraux » travaillant sur des questions spécifiques pouvant se développer au fil du temps pour englober davantage d'acteurs (voir A/75/982). De même, la coopération multilatérale doit être resserrée et fonctionner au travers des trois piliers de l'Organisation des Nations Unies. Les réponses restent actuellement trop fragmentées. La coopération multilatérale doit aller au-delà des cloisonnements traditionnels, tels que la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et l'action humanitaire. Le développement social ne peut être considéré isolément. De fait, les conflits, la fragilité des États et les changements climatiques sont autant de facteurs qui ont contribué à l'aggravation récente de la pauvreté dans le monde. Enfin, un équilibre pourrait être trouvé entre actions volontaires et actions contraignantes pour obtenir des résultats, notamment dans le domaine du droit international, et des cadres de responsabilité et d'apprentissage mutuels pourraient être envisagés, y compris l'examen par les pairs et les méthodes de partage des bonnes pratiques.

58. Troisièmement, la fracture financière réduit la capacité de nombreux pays en développement d'investir dans une reprise durable et inclusive. Diverses solutions sont envisageables, par exemple la création d'un nouveau mécanisme mondial d'assurance des liquidités qui pourrait étendre le filet de sécurité financière à plus grande partie de la population mondiale³⁹. De même, le risque d'une crise de la dette souveraine dans les pays à faible revenu a suscité un débat sur un cadre pour une restructuration ordonnée de la dette⁴⁰. Des appels ont aussi été lancés en faveur de fonds à vocation spécifique, à la fois robustes et souples. Par exemple, un fonds à grande échelle dont l'objectif principal serait d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, ou un fonds de solidarité mondial destiné à aider les pays à mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale ou à lutter contre les changements climatiques⁴¹. Des mesures sont prises pour établir de tels fonds ou mécanismes. Par exemple, en septembre 2021 a été créé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, dont l'objectif est de canaliser le soutien national et international, public et privé, financier et technique, afin de créer

³⁸ Voir Brahima Sangafowa Coulibaly et Elizabeth Sidiropoulos, « Regional cooperation: a necessary complement to global multilateralism », dans *Essays on a 21st Century Multilateralism that Works for All*, Brahima S. Coulibaly et Kemal Derviş, eds. (Brookings Institution, Washington, février 2022)

³⁹ Voir Brahima Sangafowa Coulibaly et Eswar Prasad, « A new proposal for the G-20 to strengthen the global financial safety net », (Brookings Institution, 27 septembre 2021).

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Voir Homi Kharas, John W. McArthur et Dennis Snower, « From vertical funds to purpose-driven funds : a new approach to multilateralism » dans Coulibaly et Derviş (eds.), *Essays on a 21st Century Multilateralism*.

400 millions d'emplois décents dans le secteur des soins et dans les économies vertes et numériques et d'étendre les socles de protection sociale à plus de 4 milliards de personnes non couvertes actuellement.

VI. Conclusion et recommandations d'action

59. Du fait des effets persistants de la pandémie, du creusement des inégalités, de l'intensification des répercussions des changements climatiques et des conflits en cours, notamment en Ukraine, le monde est désormais confronté à des crises mondiales multiples et interdépendantes dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des finances. Ces crises simultanées ont provoqué des perturbations économiques majeures, accru les tensions sociales et détourné l'attention et les priorités des objectifs de développement à moyen et long terme tels que les objectifs de développement durable. Les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de développement social ont été stoppés ou inversés, ce qui met en grand danger la réalisation des objectifs d'ici à 2030.

60. Il est urgent d'agir pour accélérer une reprise inclusive, faire progresser le développement social et accélérer la mise en œuvre des objectifs dans tous les pays, sans laisser personne de côté. Un nouvel engagement en faveur du multilatéralisme et du renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour forger un consensus sur une réponse globale et efficace aux crises émergentes, en utilisant le Programme 2030 comme feuille de route et en s'appuyant sur les résultats du Sommet mondial pour le développement social.

61. Dans le cadre des mesures de suivi du Sommet mondial visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Les pays devraient continuer d'investir dans les capacités humaines, notamment grâce à une éducation de qualité, y compris l'éducation de la petite enfance et l'apprentissage tout au long de la vie, et des services de santé de qualité et abordables, indispensables pour permettre une croissance inclusive et soutenue, éradiquer la pauvreté et la faim, réduire les inégalités et améliorer le bien-être de tous. Il est essentiel d'investir dans les infrastructures et les services de base, notamment les établissements scolaires, l'eau potable, les systèmes d'assainissement et d'hygiène et les hôpitaux et autres installations médicales, pour renforcer les capacités et la résilience des populations face aux crises futures. Les pays devraient tout mettre en œuvre pour maintenir à niveau et augmenter encore les dépenses sociales afin de mettre pleinement en œuvre le Programme 2030.

b) Alors que des efforts sont déployés pour parvenir progressivement à l'accès universel aux services de base et à la protection sociale, des politiques et des mesures ciblées devraient être mises en œuvre pour répondre aux besoins particuliers des communautés et des groupes défavorisés, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, afin d'obtenir des résultats sociaux plus équitables et de ne laisser personne de côté.

c) Investir dans les capacités des femmes et des filles est essentiel pour réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les inégalités ainsi que pour accroître la productivité et stimuler la rentabilité sociale en termes de santé, de baisse de la mortalité infantile et de bien-être des familles. Les pays et leurs partenaires de développement devraient prendre sans tarder des mesures

pour combler les écarts entre les genres et garantir l'accès intégral et égal des filles et des femmes à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale ainsi que leur accès à l'emploi et à un travail décent, sachant que l'égalité entre les genres a connu un recul pendant la pandémie.

d) Pour se redresser après la pandémie et se préparer aux crises futures, la communauté internationale et les institutions multilatérales devraient prendre des mesures cohérentes et concertées et engager des actions innovantes pour promouvoir l'équité en matière de vaccins, améliorer les systèmes de santé et renforcer les dispositifs d'alerte précoce et de surveillance pour la préparation à des situations de pandémie aux niveaux mondial, régional et national.

e) Pour encourager une transformation numérique juste et inclusive, il convient de promouvoir des partenariats multipartites efficaces, pilotés par les gouvernements en association avec les communautés de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi qu'avec le monde universitaire, la société civile, le secteur privé et les institutions multilatérales, y compris l'Organisation des Nations Unies. Ces partenariats devraient avoir pour objectif de réduire la fracture numérique, d'assurer une connectivité universelle à l'internet et de promouvoir une gouvernance numérique responsable et inclusive.

f) Les pays devraient s'engager à redynamiser et à renforcer le multilatéralisme afin de relever collectivement les défis mondiaux et de soutenir les pays dans le besoin dans leurs efforts en faveur d'une reprise inclusive et résiliente, notamment en mobilisant des ressources pour renforcer leurs systèmes d'éducation, de soins de santé et de protection sociale et atténuer les effets négatifs des changements climatiques. Parmi les actions prioritaires pour redynamiser et renforcer le multilatéralisme dans l'optique de la promotion du développement social et de la réalisation des objectifs de développement durable pourraient figurer le resserrement de la coopération internationale en matière fiscale et la rationalisation de la gestion et de l'allègement de la dette ; la mise en évidence de nouvelles options de financement et des possibilités de financement direct des objectifs ; et la création de plateformes de coopération multilatérale novatrices axées sur des objectifs précis afin d'aider les pays à lutter contre l'extrême pauvreté, à mettre en place des systèmes de protection sociale adéquats, complets et durables ou à combattre les effets des changements climatiques, s'y adapter et les atténuer, et l'appui à ces plateformes.